

Un label SFMG pour une reconnaissance de la démarche qualité dans votre Groupe de Pairs

Olivier KANDEL*, Didier DUHOT, Christian COHENDET*****

Evoquer une labellisation lorsqu'on parle de Groupe de Pairs a quelque chose de provocateur. En proposant de délivrer un label qualité, la SFMG n'aboutirait-elle pas, sans le vouloir, à rétablir un certain lien de subordination avec le groupe. Ceci serait pour le moins paradoxal, quand on sait l'importance de l'absence de soumission à l'autorité dans le fonctionnement des Groupes de Pairs.

Et pourtant nous allons d'une part diffuser les critères de qualité qui paraissent souhaitables à la SFMG et d'autre part proposer aux Groupes de Pairs qui le souhaitent d'obtenir le label SFMG.

Pourquoi diffuser les critères de qualité ?

Le terme de "Groupe de Pairs" est aujourd'hui employé par différents intervenants (dont l'industrie pharmaceutique) et sous différents sens sans référence aux concepts et aux critères qui ont motivé leur développement. Il nous paraît essentiel de réaffirmer les concepts fondateurs.

De plus, le premier symposium des Groupes de Pairs réalisé en partenariat avec MG Form en juin 2001 ainsi que l'enquête d'Hélène Porco dans la région Rhône Alpes ont montré que les critères proposés étaient consensuels et applicables.

Critères de qualité pour un bon fonctionnement d'un Groupe de Pairs

- 1 - Un travail exclusivement entre PAIRS.
- 2 - La participation effective et régulière (minimum de 8 séances annuelles par groupe et de 6 séances annuelles par participant).
- 3 - Un nombre de participants entre 5 et 10.
- 4 - La présentation d'un cas par participant.
- 5 - Le tirage au sort (obligatoire) des cas cliniques présentés lors de la première partie.
- 6 - L'analyse des circuits de soins disponibles localement.
- 7 - La solution de problèmes cliniques non résolus lors de la séance suivante.
- 8 - La tenue de feuilles d'émergence.
- 9 - La rédaction d'un compte rendu systématique.

Pourquoi proposer un label SFMG aux Groupes de Pairs ?

La SFMG, société savante, se devait de fournir les critères de fonctionnement des Groupes de Pairs, critères dont l'application va dans le sens de la démarche qualité. Mais ce label ne signifie ni supervision ni contrôle interne mais vérification de la bonne procédure. Ainsi il doit être géré par des représentants généralistes (pairs).

Il nous paraît opportun que cette démarche qualité soit reconnue en externe, à la fois comme démarche de formation et d'évaluation des pra-

tiques. Ce label permettra lorsque ce mode de formation sera accrédité (par exemple par l'ANAES ou par un autre organisme) de le faire valider (par exemple par le CNFMC).

Outre le plaisir et l'intérêt que vous avez à participer à votre Groupe de Pairs, sa labélisation par la SFMG vous aidera à faire reconnaître sur des critères clairs et explicites votre activité d'information et d'évaluation.

Comment obtenir le label SFMG en pratique ?

- 1 - Votre groupe, s'il le souhaite, adresse une demande auprès du département Groupe de Pairs de la SFMG (labelsfmg@sfgm.org) avec le nom de votre groupe, ainsi que les noms et adresses e-mail des participants.
- 2 - La SFMG vous adressera alors un accusé de réception et vous demandera un planning annuel des réunions.
- 3 - Après chaque séance votre Groupe de Pairs adressera son compte-rendu au département Groupe de pairs de la SFMG accompagné d'une liste d'émergence.
- 4 - Début 2003 votre groupe recevra un label SFMG personnalisé s'il a satisfait aux critères de qualité. Ses membres sous réserve qu'ils aient participé à 6 séances annuelles, recevront un label individuel.

* Médecin généraliste, président de la SFMG

** Médecin généraliste, directeur de l'unité publication relations internationales

*** Médecin généraliste, directeur de l'unité Groupe de Pairs